

DÉCISION DG n° 2017-372

du **16 NOV. 2017** modifiant la décision n° 2016-299 du 29 décembre 2016 portant nomination des membres du comité de déontologie de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - ANSM

Le Directeur général de l'ANSM,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1451-1, L. 5323-4, R. 1451-1 à R. 1451-4 ;
- VU** le décret n° 2013-413 du 21 mai 2013 portant approbation de la charte de l'expertise sanitaire prévue à l'article L. 1452-2 du code de la santé publique et notamment le III et IV ;
- VU** la décision DG n° 2016-298 du 29 décembre 2016 modifiant l'article 2 de la décision DG n°2016-174 du 11 mai 2016 fixant la composition et les missions du comité de déontologie de l'ANSM ;
- VU** la décision DG n° 2016-299 du 29 décembre 2016 portant nomination des membres du comité de déontologie de l'ANSM ;

DÉCIDE

Article 1 : Le 3° de l'article 1^{er} de la décision n° 2016-299 du 29 décembre 2016 susvisée est modifié comme suit :

- Mme WOLF-THAL (Carine), est nommée titulaire, en remplacement de Mme ADENOT (Isabelle)
- M. LAHIANI (Frédéric) est nommé suppléant, en remplacement de Mme WOLF-THAL (Carine)

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le

16 NOV. 2017

Le Directeur général


Dominique MARTIN